



VILLE DE LA LONDE LES MAURES

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 à 17 h 30.

Date de la convocation : le mardi 14 novembre 2023.

I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

- 1. PROCÈS-VERBAL DE TRANSFERT ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES » D'UN TERRAIN AFFECTÉ A LA COLLECTE ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS – APPROBATION.**
- 2. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL – ANNÉE 2024 – DÉROGATION.**

3. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il est rendu compte des décisions par délégation prises par Monsieur le Maire. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote. Ces documents sont consultables au Bureau 107. Il est demandé aux élus de bien vouloir faire part à la Direction Générale des Services de leurs questions et observations éventuelles, au moins 24h avant la séance du Conseil Municipal.

II – FINANCES – BUDGETS :

- 4. BUDGET VILLE – DÉCISION MODIFICATIVE N° 02/2023.**
- 5. BUDGET VILLE - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.**
- 6. BUDGET VILLE - CONSTATATION DE CRÉANCES ÉTEINTES.**
- 7. BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – DÉCISION MODIFICATIVE N° 01/2023.**
- 8. BUDGET DU SERVICE ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.**
- 9. BUDGET DE LA RÉGIE DU PORT - ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES.**
- 10. SAPEURS POMPIERS COMMUNAUX TRANSFÉRÉS AU SDIS - COMPLÉMENT DE RÉMUNÉRATION 2023.**

11. FRAIS ENGAGES PAR LES ÉLUS DANS L'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL – REMBOURSEMENT – JUMELAGE GALBIATE.

12. FRAIS ENGAGES PAR LES ÉLUS DANS L'EXÉCUTION D'UN MANDAT SPÉCIAL – REMBOURSEMENT – CONGRÈS DES MAIRES.

13. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU C.C.A.S – MODIFICATION.

14. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - COMPLÉMENT

III - QUESTION(S) DIVERSE(S) :